

Compte rendu du Conseil d'administration du 3 décembre 2019

Le quorum étant atteint, la séance commence à 18h.

Désignation des secrétaires:

- Mme Borji, Principale-adjointe
- M. Lesueur, Enseignant

Nombre de présents : 18

➤ **1^{er} vote** : Ordre du jour **Approbation à l'unanimité**

➤ **2^{ème} vote** : Compte-rendu du Conseil d'administration du 7 novembre 2019 **Approbation à l'unanimité**

➤ Le budget est présenté par Mme Didier, Adjointe gestionnaire

Le conseil d'administration a pour objet le budget pour l'année civile à venir

La présentation du budget est faite par Mme Didier, gestionnaire

Elle commence par rappeler le contenu du dossier documentaire.

Un budget doit présenter un certain nombre de principes:

- principe d'équilibre budgétaire
- principe de sincérité recettes et dépenses prévisionnelles
- principe d'annualité
- principe d'universalité

Les recettes comportent les ressources suivantes:

- hébergement
- dons et legs
- subventions
- ressources affectées (Etat, subvention spécifique du département comme pour la classe ULIS 3500 euros).

Le budget est divisé en différents services.

On a des services

- pédagogiques (AP)

164 686,08

- Vie de l'élève (VE)

25 540 euros

- service ALO (dont viabilisation)

121 749,32

C'est la dotation globale de fonctionnement du département qui permet de faire fonctionner ce service.

- service SRH (restauration et hébergement)

123 401,95

à noter l'augmentation du nombre de demi-pensionnaire

- service BN Bourses nationales

22 000,00

Le total de la section de fonctionnement se monte à 457 377,35 : on observe un équilibre entre les dépenses et les recettes.

➤ **3^{ème} vote** : le budget présenté **Approbation à l'unanimité**

Trois questions sont posées par Emeline Lacroze, représentante des parents d'élèves.

Question: Comment s'explique l'augmentation du budget voyage?

Réponse de Mme Didier: Il s'agit d'un prévisionnel qui incluait le voyage au ski et le séjour pédagogique des 4èmes est un peu plus cher que celui de l'année dernière.

Question: On observe une baisse des dépenses de viabilisation

Réponse de Madame Didier: L'établissement a adhéré à un groupement de commandes concernant les contrats donc une diminution a été observée. De plus le suivi du nouveau technicien des bâtiments permet également d'alléger cette dépense.

Question: pour la restauration, s'agit-il d'un marché »?

Réponse de Mme Didier : La livraison est faite par une unité centrale de production, ici Pierre de Ronsard à Saint-Maur. Le CA a voté une augmentation du prix du repas.

Question : de Mme Lemolton sur la vente du chocolat pour les fêtes de fin d'année.

Réponse conjointe de Mme Didier et Mme Le Norgant. Le bénéfice attendu de 1800 euros

Par ailleurs, les dons de la FCPE, MAPE, Parents motivés permettent de compléter la prise en charge de la part des accompagnateurs pour le séjour des 4èmes.

Question; Mme Lemolton interroge sur le choix du prestataire pour le chocolat.

Réponse: Mme La principale répond que le prestataire propose une solution clé en main, mais il y a une possibilité de changer l'année prochaine.

Mme CARRESE, représentante de la mairie de Saint-Mandé annonce que la ville prendra en charge les cars pour Caen. La municipalité est remerciée.

- **4^{ème} vote :** Etat prévisionnel des dépenses (EPA) mise au vote pour autoriser l'engagement des dépenses par l'ordonnateur. **Approbation à l'unanimité**

Questions diverses

- Quels sont les EPI des classes de 3e?

1. La connaissance de soi (dans quelle mesure les arts aident à la connaissance de soi) Français et Arts plastiques
2. Existe-il des limites à l'art histoire français arts plastiques
3. Dans quelle mesure la mémoire individuelle contribue à l'établissement d'une mémoire collective français,
4. Anglais histoire sur la Grande-Bretagne dans la Seconde Guerre mondiale
5. parcours des métiers

Suite au déroulement des conseils de classe, Mme Chevreau représentante des Parents d'élèves propose la rédaction d'une « charte des parents d'élèves des conseils de classe » Le principe de travailler ensemble est accepté.

On s'interroge sur l'utilisation de l'Ordival pendant les heures de permanence ou dans la cour de récréation. L'ordival ne peut être utilisé à d'autres fins que le travail sous la surveillance d'un enseignant afin que l'usage ne soit pas détourné. (films, jeux, internet)

On prévoit comme l'année dernière en mai une présentation de plusieurs métiers en partenariat avec l'association saint-mandéenne « affaires et convivialité ». Des parents d'élèves pourraient participer à cet évènement. Les parents doivent se tourner vers Madame Borji. On souhaiterait la participation de davantage d'artisans...

Face à la question du poids des cartables, Mme Lemolton interroge sur la possibilité de livres numériques. Mme Le Norgant pose le problème des licences qui sont pour 5 ans alors que les programmes durent plus longtemps. Mme Haddad revient sur l'organisation du cartable qui est le vrai problème.

Mme Grosman, représentante des parents demande si pendant la grève les élèves pourront sortir.

Réponse A titre exceptionnel ce jour-là les élèves pourront sortir avec une autorisation écrite sur le carnet.

M. Julien Weil, conseiller départemental, annonce que dans le cadre des appels à projet pour les actions éducatives et citoyennes des collèges, le projet « la différence de l'autre est une richesse » a reçu une subvention exceptionnelle de 1350 euros du conseil départemental.

Mme Grabowski, à l'initiative de ce projet avec M Charlottine pour les élèves d'ULIS, remercie M Veil et l'invite à assister à la présentation du travail en fin d'année

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

secrétaires de séance M Lesueur

Mme Borji

